

# 1- Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 19 février 2009.

**Présents :** TEYSSIERES Christian, LEVAVASSEUR Nicole, TESSIER Jean Claude, SERRA Gabriel, DANTHEZ Florence, SALACROUX Jean Pierre, MONTET Michel, STEIN Joël, MERCIER Jacques, PERN-SAVIGNAC Fabienne, JOUANY Claude, DUJARDIN Eric, CAMBON Jean, CORRECHER Maurice, AURADE Paul, COLINET René, TEULIERES Vincent, LONJOU Jean Louis (suppléant de FORANO Jean Pierre), DELMAS Francis (pouvoir de RAYNAL Claudine) et RAEVEN Pierre.

**Assistaient également à la séance:** Mmes LEROUX, WISPELAERE, DELPEYROU et M. CHADIRAT (Communauté de Communes).

Avant de débiter la séance, M. CAMBON donne la parole à Mme DENIS, nouvelle responsable du service d'aide à domicile arrivée en poste en janvier 2009, afin de se présenter devant l'ensemble des membres du Conseil Communautaire.

## **1) Adoption du compte rendu de la séance du 12 décembre 2008.**

*Le compte-rendu n'appelant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.*

## **2) Débat d'orientations budgétaires – exercice 2009.**

M. CAMBON présente les orientations budgétaires pour l'année 2009 qui s'inscrivent plus largement dans une démarche pluriannuelle définie dès la création de la Communauté de Communes en 2003.

Concernant les services à la personne, M. CAMBON informe que les engagements seront poursuivis :

- travaux de réhabilitation du « Sacré Cœur » de Montricoux ;
- aménagement extérieur de la médiathèque de Nègrepelisse ;
- construction d'une bibliothèque neuve sur la commune de Saint Etienne de Tulmont ;
- réflexion d'un point lecture sur Vaïssac, à proximité des écoles ;
- étude sur les potentialités de développement du château de Bioule ;
- projet d'aménagement de la salle d'apparat du château de Bruniquel ;
- étude sur l'aménagement d'un jardin d'enfant sur Nègrepelisse et/ou étude d'une solution d'accueil innovante pour les 2/3 ans.

Sur ce dernier point, M. CAMBON informe qu'une réunion s'est tenue le 29 janvier 2009 à Nègrepelisse réunissant l'ensemble des partenaires potentiels de ce projet. Une réflexion tenant compte des besoins sur le territoire sera menée et une nouvelle réunion sur ce projet est prévu en mars/avril pour définir les partenaires financiers.

Concernant le projet d'aménagement de la Maison de l'Intercommunalité, les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées en décembre 2008 au cabinet d'architecture Axel LETELLIER.

Un diagnostic technique du bâtiment sera abouti à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre.

Le projet de regroupement des services fera l'objet cette année des études et recherches de financement. Il s'accompagnera tout au long de l'année 2009 d'une réflexion sur l'organisation des services de la Communauté et la mutualisation des fonctions aujourd'hui éclatées physiquement (accueil, comptabilité...).

M. CAMBON fait un état des lieux et donne les perspectives sur la charge financière de la Communauté du programme d'investissement.

Il indique aussi que la recherche d'optimisation des moyens sera poursuivie, au travers notamment des réflexions conduites sur l'organisation du centre de loisirs intercommunal (regroupement par pôle en période de vacances ; partenariat associatif...)... La nature de nos engagements contractuels avec le personnel d'animation devra être redéfinie, compte tenu des nouveaux besoins du service (volume d'activité concentré essentiellement sur les périodes d'accueil péri scolaire).

Concernant les recettes de l'exercice 2009, M. CAMBON informe que les efforts ne pourront être essentiellement portés par la fiscalité additionnelle. L'incertitude sur le maintien de la taxe professionnelle amène à une certaine prudence.

Avant d'évoquer l'évolution de la fiscalité intercommunale pour 2009, M. CAMBON fait un tour de table pour savoir si les communes connaissent déjà leurs bases d'imposition et si elles envisagent l'augmentation ou non de leurs taxes, en vue de prendre en compte la tendance de l'ensemble des communes.

Globalement à l'échelle du territoire, on peut estimer la progression des bases en moyenne de 5%.

Pour terminer avec la question de la fiscalité, des remarques suivantes sont exprimées :

- MM. MONTET et TEYSSIERES indiquent qu'ils souhaiteraient que la fiscalité intercommunale pour l'année 2009 soit contenue et que la collectivité puisse trouver un point d'équilibre entre les recettes fiscales générées et les besoins du budget.
- M. COLINET fait remarquer que la population augmente sur notre territoire entraînant l'augmentation du nombre d'enfant tandis que les normes d'encadrement au centre de loisirs restent inchangées.  
M. CAMBON partage le souci de M. COLINET.

Plus largement, s'installe un débat sur les charges supportées par les collectivités locales.

Concernant les services de l'eau et de l'assainissement, M. CAMBON donne lecture du programme d'investissement :

- extension de l'unité de traitement des eaux usées de Nègrepelisse ;
- schéma directeur d'eau potable ;
- réalisation des programmes de travaux eau potable et réseaux d'assainissement.

M. CAMBON rappelle que lors de l'année 2009, on devra exploiter le diagnostic du SPANC et définir un programme de réhabilitation. M. TEYSSIERES ajoute que la Commission « Environnement » étudiera les mesures à prendre pour la remise aux normes des installations d'assainissement autonomes avec nuisance.

Quant à la question de la redevance assainissement collectif et de la maîtrise de l'évolution du prix de l'eau, M. CAMBON propose de conduire en 2009 une étude tarifaire complète sur le prix de l'eau et de l'assainissement, en tenant compte des investissements lourds à réaliser concernant l'unité d'alimentation en eau potable.

Au vu du tableau joint au rapport démontrant une baisse de la consommation d'eau potable, M. COLINET s'interroge sur le fait de savoir si les usagers récupèrent l'eau de pluie.

M. CAMBON souligne que la part forfaitaire concernant la tarification de l'eau potable est maintenant encadrée de manière à encourager les économies d'eau.

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte des orientations budgétaires présentées par le Président selon la note distribuée en séance.*

M. CAMBON donne la parole à M. CORRECHER qui a assisté à la réunion de l'Association des Maires de France à Paris le 18 février 2009.

M. CORRECHER donne succinctement le bilan de cette réunion dont le sujet essentiel a été la taxe professionnelle :

- fort mécontentement de la part de l'ensemble des élus quant à la suppression de la taxe professionnelle ;
- les élus ne sont pas favorables à la taxe carbone qui serait perçue par l'Etat et reversée aux collectivités locales ;
- revalorisation de la taxe foncière et locative ;
- pas de dotation pour remplacer la taxe professionnelle. Un groupe de travail s'est constitué au Sénat et à l'Assemblée nationale dont le rapport est attendu pour fin mars. (Cette question sera entendue par l'Assemblée Nationale le 18 mars prochain).

### **3.1) Ouvertures de postes : petite enfance et animation.**

### **3.2) Festival de la Jeunesse 2009 : modalités d'organisation.**

*L'examen de ces points de l'ordre du jour n'appelant aucune observation particulière, ils sont adoptés à l'unanimité.*

### **3.3) Création Conseil Local de Jeunes.**

M. CAMBON donne la parole à M. COLINET, Président de la Commission « Services à la personne », pour commenter ce point de l'ordre du jour qui a été évoqué lors de la Commission du 3 février 2009.

M. COLINET explique qu'une préoccupation des élus est de rentrer en contact avec les jeunes du territoire. Pour nouer ce dialogue, il est proposé la création d'un Conseil Local de Jeunes dont les modalités sont exposées au rapport.

M. COLINET indique le planning prévisionnel pour la réalisation de ce projet : en mars envoi d'un questionnaire aux collèges et distribution dans différents commerces, dépouillement et analyse des candidatures courant avril, 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil Local de Jeunes dernière semaine d'avril.

A une remarque de M. MONTET, M. COLINET informe que le planning et les modalités de fonctionnement du Conseil Local de Jeunes sont donnés à titre prévisionnel et que la Commission s'adaptera en fonction des réponses retournées des jeunes.

Il est prévu une nouvelle réunion de la Commission « Services à la personne » courant avril, avant la 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil Local de Jeunes.

M. COLINET profite de ce point de l'ordre du jour pour relater le travail de la Commission « Services à la personne » du 3 février dernier :

- cohérence et économie pour le fonctionnement du centre de loisirs intercommunal ;
- travail en fonction des effectifs inscrits au centre de loisirs intercommunal sur une année civile.

M. COLINET informe la volonté des communes d'Albias et Saint Etienne de Tulmont de travailler ensemble sur les petites vacances scolaires en planifiant à l'avance les périodes d'accueil des enfants. Ce mode de fonctionnement semble plus adapté à l'annualisation du temps de travail des agents de cantine.

M. TEYSSIERES précise que ce nouveau mode de fonctionnement n'est pas figé et qu'il pourra évoluer en fonction des besoins.

Mme LEROUX fait remarquer que la tendance des inscriptions des enfants au centre de loisirs intercommunal est plutôt à la baisse depuis quelques années.

M. CAMBON ajoute que le fait de prévoir les fermetures en début d'année civile des centres de loisirs d'Albias et de Saint Etienne de Tulmont permettra de programmer les activités proposées.

#### **4.1) Lancement programme travaux assainissement et eau potable 2008.**

*L'examen de ce point de l'ordre du jour n'appelant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.*

#### **4.2) Attribution consultation opérations de curage lagunes et réseaux – exercice 2009.**

M. CORRECHER, Président délégué de la Commission d'Appel d'Offres, prend la parole pour présenter l'analyse et le classement des offres de cette consultation.

Il est rappelé que la Commission d'Appel d'Offres du 12 décembre 2008 a sollicité des compléments d'information auprès des deux candidats suivants : VIDALLET et WEILL.

Les deux entreprises ont répondu. Seule l'entreprise VIDALLET a revu ses prix à la baisse, son délai d'intervention étant moins important que celui de WEILL.

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'attribuer le marché concernant les opérations de curage des réseaux et postes d'assainissement et équipement des installations de traitement sur le territoire communautaire (hors Albias) – exercice 2009 au candidat présentant l'offre la plus économiquement avantageuse soit l'entreprise VIDALLET.*

#### **4.3) Avenant au marché de travaux – extension lagunes de Nègrepelisse.**

#### **4.4) SPANC – exercice 2008 : demande de subvention.**

*L'examen de ces points de l'ordre du jour n'appelant aucune observation particulière, ils sont adoptés à l'unanimité.*

#### **4.5) Transformation de poste – services techniques.**

Il est rappelé que lors de la séance du 13 novembre 2006, le Conseil Communautaire actait la création du service Environnement (Services Techniques) et décidait d'ouvrir les postes nécessaires à son fonctionnement, dont un poste de secrétariat comptabilité.

Dans un souci de montée en charge financière progressive, ce poste a été dans un premier temps pourvu par une personne sous contrat aidé puis sous contrat de non titulaire d'une durée d'un an.

Compte tenu de l'arrivée à terme du contrat et du caractère permanent de l'emploi, il est proposé que la continuité des missions soit assurée par l'ouverture d'un poste à temps complet d'adjoint administratif 2<sup>ième</sup> classe.

A la demande de MM. CAMBON et MONTET, M. CHADIRAT, Responsable du Services Techniques, décrit les missions occupés par ce poste.

Mme LEROUX indique que ce poste est financé pour moitié chacun sur les budgets annexes assainissement et eau potable.

M. CAMBON ajoute que cet emploi est en relation directe avec les usagers du service d'assainissement et d'eau potable.

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'autoriser la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ième</sup> classe à temps complet pour assurer les missions de secrétariat du Service Technique, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009.*

#### **4.6) Délégation maîtrise d'ouvrage : unité de traitement matière de vidange.**

A la demande de M. COLINET, M. CAMBON rappelle le contexte de ce projet.

M. CAMBON informe que la création de cette unité de traitement des matières de vidange se réalisera aux abords de la station d'épuration de Nègrepelisse. En effet, les études menées ont démontré que les sols à cet endroit sont appropriés pour accueillir une telle structure.

Il est rappelé que ce projet sera réalisé sous condition qu'il ne cause aucune nuisance.

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le Syndicat Départemental des Déchets Ménagers et la Communauté de Communes, pour la création d'une unité de traitement des matières de vidange.*

#### **4.7) Avenant au marché de travaux – restructuration du « Sacré Cœur » de Montricoux en centre socio culturel.**

M. CHADIRAT indique qu'au cours du chantier du « Sacré Cœur » de Montricoux, un ancien puits en bon état de conservation a été découvert lors de la démolition de la dalle au rez-de-chaussée.

Le coût pour mettre cet élément en valeur, dans le bâtiment final par un vitrage au sol, est raisonnable (devis de l'entreprise SAHUGUEDE – lot n°6 : métallerie d'un montant de 3 970€ H.T.).

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la passation d'un avenant n°1 au marché de travaux concernant la restructuration du « Sacré Cœur » de Montricoux en centre socio culturel – lot n°6, portant le marché à hauteur de 104 719,78 € H.T..*

#### **5.1) Règlement intérieur Communauté de Communes.**

A la demande de Mme DANTHEZ, Mme LEROUX rappelle que le règlement intérieur doit être renouvelé à chaque nouveau mandat.

A cette occasion, le règlement intérieur de la Communauté de Communes "Terrasses et Vallée de l'Aveyron" a fait l'objet d'actualisation.

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'adopter le règlement intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "Terrasses et Vallée de l'Aveyron" dont un projet est joint au rapport.*

#### **5.2) Adhésion ADCF.**

#### **5.3) Adoption statuts modifiés Pays Midi Quercy.**

*L'examen de ces points de l'ordre du jour n'appelant aucune observation particulière, ils sont adoptés à l'unanimité.*

#### **5.4) Projet création établissement public foncier d'état : avis.**

Mme LEROUX informe qu'il appartient à la Communauté de Communes de formuler son avis sur le projet de création d'un établissement public foncier d'état, en qualité de structure intercommunale.

A l'appui du dossier joint au rapport, M. CAMBON indique que le Conseil Général s'est prononcé négativement sur ce projet, le Pays Midi Quercy ayant aussi été sollicité.

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire partage et confirme l'avis formulé sur ce projet par le Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy dans sa réunion du 22 décembre 2008 (cf notice d'opportunité annexé au rapport).*

## **6) Questions Diverses.**

- Equipement mobilier au centre de loisirs intercommunal – site de Nègrepelisse : demande de subventions

M. CAMBON rappelle que dans le cadre de l'accueil des enfants au centre de loisirs de Nègrepelisse, de nouveaux bâtiments ont été mis à disposition de la Communauté de Communes.

Aussi, afin de permettre les aménagements en équipement mobilier nécessaires, un projet d'acquisition a été chiffré à 4 178 € H.T..

Une demande de subvention a été déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales le 23 décembre 2008, qui doit être complétée d'une délibération de la collectivité.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Organisme</b>	<b>Montant en H.T.</b>	<b>Pourcentage</b>
CAF	2 089 €	50%
Autofinancement	2 089 €	50%
TOTAL	4 178 €	100%

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de solliciter la subvention afférente au projet d'aménagement en équipement mobilier au centre de loisirs intercommunal – site de Nègrepelisse auprès de la Caisse d'Allocation Familiales, selon le plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessus.*

- M. CAMBON informe que nous avons été destinataire d'un courrier de la Préfecture nous demandant de rectifier une délibération concernant des ouvertures de postes au service aide à domicile en décembre 2008.

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'apporter les rectifications nécessaires, suite aux observations de la Préfecture, pour pourvoir au remplacement temporaire des aides à domiciles pour raison de congé, formation... (cf copie délibération n°2009-19 ci-joint au compte-rendu)*

- M. RAEVEN rappelle qu'une campagne a été menée en novembre 2008 pour collecter les plastiques agricoles auprès des agriculteurs du territoire.

Cette initiative qui doit être reconduite pour l'exercice 2009 connaît des difficultés car son financement est aujourd'hui remis en cause.

Cette situation pose la problématique du stockage des plastiques agricoles alors même qu'aucune solution n'est envisagée à ce jour.

M. CAMBON déplore que ce service ne puisse plus être maintenu pour cette année.

M. TEYSSIERES rejoint les propos de M. CAMBON.

M. RAEVEN nous tient au courant de cette problématique.

M. CAMBON informe qu'un prochain Conseil Communautaire sera programmé fin mars début avril pour le vote du budget.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.**